

## Thème : Loi de finances pour 2025 et loi de finances rectificative pour 2024

Date : Mardi 1er avril 2025 de 13h00 à 16h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

### Objectifs :

- *Détail des nouvelles mesures légales issues de la Loi de finances pour 2025,*
- *Mise en perspective avec les régimes existants,*
- *Interrogations pouvant être soulevées.*

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

Loi de finances pour 2025 (toutes impositions concernées)

Moyens pédagogiques : Slides et échanges interactifs.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Alexandre LAUMONIER – Enseignant-chercheur associé à l'Université de Bordeaux, docteur en droit, ancien avocat

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.